



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dyslexie et dyspraxie

Question écrite n° 19766

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les légitimes revendications de l'association régionale d'adultes et de parents d'enfants « dys » (Apedys de l'Hérault) concernant l'élaboration du projet de loi Peillon sur l'école. En effet, afin que les troubles des apprentissages soient mieux considérés, elle demande que soit créé un « plan d'accompagnement personnalisé » pour aider ces enfants dès le repérage de leurs difficultés. Ne doutant pas de sa vigilance en ce domaine, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19766

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2066